



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

28/10/2013

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

F01113P0214

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un immeuble à vocation tertiaire au sein de la ZAC Ecoquartier Victor Hugo

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI Arist B2

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

794 274 555 000 18

Forme juridique

SCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36° Travaux ou constructions soumis à permis de construire, sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.	Le projet a pour objectif d'aménager un immeuble de bureaux d'environ 26 000 m ² de surface de plancher sur une parcelle de 7 001,04 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Le projet consiste à reconfigurer le site situé au nord de la ZAC Ecoquartier Victor Hugo au 25 avenue Victor Hugo/ 12 avenue Aristide Briand. Avec une surface de 7001,04 m² et une pente de 1 à 2 mètres environ depuis le nord vers le sud, la parcelle est délimitée à l'est par l'avenue Aristide Briand, au sud par l'avenue Victor Hugo et à l'Ouest par l'aqueduc de la Vanne, lequel fera l'objet d'un futur aménagement par le Conseil Général.

Le terrain est actuellement occupé par des bâtiments existants, qui seront démolis. Le projet d'éco quartier prévoit également la création d'une voie d'accès en impasse avec une aire de retournement (allée, voie pompiers) à l'ouest du futur bâtiment débouchant sur l'avenue Victor Hugo. Un accès depuis cette voie permet l'entrée des véhicules à travers une rampe donnant sur les niveaux d'infrastructure, pour le stationnement des voitures et des motos. L'accès à la zone de livraisons se fera également depuis cette voie.

4.2 Objectifs du projet

Le futur immeuble de bureaux se situe à l'entrée nord de l'éco quartier Victor Hugo et de la ville de Bagneux. Le bâtiment sera un repère de cette entrée de ville, ce qui lui confère un rôle essentiel.

Le bâtiment proposé est en forme de H, avec des volumes articulés autour de jardins plantés et surélevés, permettant, d'une part, d'agrémenter les vues et la qualité de vie des utilisateurs des bureaux et, d'autre part, de valoriser la relation visuelle avec les espaces publics.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le bâtiment est implanté à 25.70m de l'axe de l'avenue Aristide Briand afin de respecter la contrainte de la ZAC qui prévoit d'élargir le trottoir pour la création d'un espace public de type parvis côté façade est. Ce parvis pourra être planté avec des arbres de petite taille et en cépée.

La façade ouest établira un dialogue avec la trame verte de l'éco quartier par l'aménagement de jardins périphériques qui valoriseront à la fois le bâti et les espaces publics. Dans la mesure du possible, un cheminement piéton permettra aux salariés du bâtiment de bureaux de rejoindre la trame verte. La façade sud s'ouvrira sur un jardin extérieur donnant sur l'avenue Victor Hugo. La façade nord sera bordée par le jardin planté en cœur d'îlot.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet comporte environ 26 000 m² de SDP, réparties sur un rez-de chaussée et huit niveaux (et terrasses techniques) en superstructure, avec un programme comprenant en plus des bureaux, un restaurant d'entreprise, un auditorium, des salles de réunion et un fitness. L'attique abritera une partie des locaux techniques, intégrés dans le volume du bâtiment.

En infrastructure, trois niveaux de sous-sol permettent de répondre aux exigences en termes de places de parking. L'aire de livraisons sera intégrée dans l'emprise du sous-sol afin de minimiser les nuisances vis-à-vis des voisins.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet d'une procédure d'examen au cas par cas intervenant dans le cadre de la demande de permis de construire.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Le présent formulaire d'examen au cas par cas est réalisé dans le cadre de la demande de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
L'assiette globale de la parcelle s'étend sur 7 001,04 m ² . Le programme d'aménagement prévoit : <ul style="list-style-type: none">▪ 26 000 m² de Surface De Plancher environ▪ 1 immeuble de bureaux en R+8▪ Stationnements : 476 places de parkings en souterrain.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

25 avenue Victor Hugo
12 avenue Aristide Briand

92 220 Bagneux

Coordonnées géographiques¹

Long. 2°19'29.5"E

Lat. 48°48'23.7"N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

/

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

/

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

A l'heure actuelle, l'emprise du projet constitue une partie du tissu urbain de la ZAC Ecoquartier Victor Hugo. Il fait l'objet d'un usage tertiaire, avec des bâtiments existants : locaux commerciaux et immeubles. Ces bâtiments sont accompagnés de zones de parkings extérieurs peu végétalisés. Entre les immeubles existants, quelques portions d'espaces verts se dessinent. Il est également à noter la présence d'une friche prairiale au sud du site. Toutefois, les plantes du secteur d'étude sont considérées comme communes et marquées par une forte artificialisation, liée principalement à la forte urbanisation.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? **Oui** **Non**

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Bagneux a été approuvé le par le Conseil Municipal le 31 janvier 2006.

L'emprise du projet s'inscrit en zone UB vh du document d'urbanisme, dont la vocation principale est d'accueillir des activités économiques. Le règlement précise que la zone UB vh comprend une partie de la ZAC Ecoquartier Victor Hugo : le secteur situé aux abords de la RD 920, qui doit faire l'objet d'une ambitieuse opération de renouvellement urbain.

Par ailleurs, l'aire d'étude est concernée par des servitudes liées à la présence de l'aqueduc de la Vanne, qui seront prises en compte dans le cadre du projet par le respect des prescriptions du service des eaux de Paris.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** **Non**

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches sont la ZNIEFF de type I FR110020469 « <i>Prairies et boisements du Parc départementale de Sceaux</i> », située à 6,4 km au sud du projet et la ZNIEFF de type II FR110030001 « <i>Parcs des Lilas</i> » située à près de 7,5 km au sud-est du projet.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des Hauts-de-Seine a été approuvé par arrêté préfectoral le 22 janvier 2013. La RD 920 et la RD 77A font partie des infrastructures concernées par le PPBE.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	X	/
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	X	D'après l'inventaire d'identification des enveloppes d'alerte potentiellement humides en région Ile de France, aucune zone humide ne se situe sur ou à proximité immédiate de l'emprise à aménager.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X	<input type="checkbox"/>	La commune de Bagneux est concernée par le PPRn risques carrières, approuvé par arrêté préfectoral du 07 août 1985. L'emprise à aménager est directement concernée par ce risque en raison de la présence sur le site d'anciennes exploitations souterraines. Il est à noter que le projet respectera les prescriptions de l'étude géotechnique réalisée, et notamment la construction de fondations sur pieux.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	X	Aucun site inscrit dans les bases de données BASIAS et BASOL n'est présent sur l'emprise à aménager.
dans une zone de répartition des eaux ?	X	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet s'inscrit dans le périmètre de la Zone de Répartition des Eaux du département des Hauts-de-Seine définie au regard de la nappe de l'Albien.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	X	/
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	X	Le site le plus proche de l'emprise à aménager est le site inscrit de l'ensemble urbain à Paris, situé à environ 2,4 km au nord du projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	X	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à environ 11,5 km au nord-est de la zone d'étude : il s'agit de la Zone de Protection Spéciale FR1112013 « Sites de Seine-Saint-Denis ».
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	X	Les monuments historiques les plus proches de l'emprise à aménager sont : l'usine Raspail et la chapelle des Franciscains, situées à environ 300 m à l'est et l'immeuble, église, maison des Gardes et regards de l'aqueduc, à 750m à l'est du projet.

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet va générer des émissions lumineuses propres à l'éclairage privé des espaces extérieurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>/</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'aménagement du site, qui fera l'objet des raccordements nécessaires aux différents réseaux, n'est pas de nature à générer des rejets hydrauliques dans le milieu naturel.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet va nécessairement produire des déchets liés à l'aménagement en lui-même (chantier), mais également durant son exploitation (déchets ménagers, eaux usées liées aux activités tertiaires). Il n'est toutefois pas de nature à produire des déchets dangereux.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>/</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'emprise à aménager s'inscrit d'ores et déjà dans un tissu urbain dense : en ce sens, le projet n'engendre pas de modifications des activités humaines.</p>

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement du site ne va pas engendrer de prélèvements d'eau directs dans le sous-sol ou en surface. Il va en revanche induire une hausse des consommations en eau potable sur le réseau de distribution de la commune afin d'alimenter les nouveaux bâtiments.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En l'état d'avancement du projet, l'aménagement du site n'implique pas de drainage ou de modifications prévisibles des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction du bâtiment à vocation tertiaire générera des excédents en matériaux. En effet, à ce stade du projet, il est estimé qu'environ 67 000 m ³ de terres seront évacués pour l'aménagement des trois niveaux de sous-sol. Il est également à noter que les terres évacuées lors du chantier seront transportées pour traitement vers une décharge appropriée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Situé dans un secteur très urbanisé, le projet n'est pas de nature à entraîner des perturbations, dégradations ou destructions de la biodiversité existante. L'aménagement de plantations sur l'emprise pourra favoriser une fréquentation par la faune ordinaire du milieu urbain. Toutefois, il est à noter que dans le cadre du projet d'aménagement la friche prairiale présente en bordure sud du site sera construite ; cette perte sera compensée par l'aménagement d'un espace vert avec une trame prairiale, à l'ouest du site, sur l'emprise de l'aqueduc de la Vanne.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise à aménager s'inscrit en contexte de tissu urbain dense et le projet n'engendre ainsi pas la consommation d'espaces naturels, agricoles ou encore forestiers.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisé en bordure de la RD 920 (Avenue Aristide Briand), à une distance de près de 20 m. Cette voie est concernée par le risque de transport de matières dangereuses, comme de nombreuses voies du département des Hauts de Seine.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Carrières : zone de risque liée à la présence d'anciennes carrières Mouvement de terrain : aléa faible de retrait gonflement des argiles Remontée de nappes : sensibilité très faible Séisme : aléa très faible (niveau 1) Risque inondation : l'emprise à aménager ne se situe pas en zone inondable ou à proximité d'une zone inondable.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un périmètre de protection de captage pour l'alimentation en eau potable. Il n'est pas susceptible d'engendrer un risque sanitaire. Par ailleurs, il n'est lui-même pas sujet à un risque sanitaire identifié.
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à générer des nuisances sonores significatives, en dehors des périodes de chantier de construction (impact temporaire et respect de la charte « Attitude Environnement »). Lors de l'exploitation du site, les nuisances sonores susceptibles d'être générées seront relativement modérées et liées à l'augmentation locale du trafic. Le site est par ailleurs inscrit dans les zones d'influence sonore de la RD 920 et de la RD 77A.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à générer des vibrations, en dehors des périodes de chantier (circulation et mouvements des engins de chantier : impact temporaire).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Description de la méthodologie de recherche pour l'analyse des effets cumulés avec d'autres projets connus en annexe de ce document.

Par sa nature et sa localisation, le projet d'aménagement n'est pas susceptible de créer des effets cumulés avec d'autres projets connus.

L'aménagement de l'emprise du projet étant prévu dans le cadre de la réalisation de la ZAC Ecoquartier Victor Hugo, il n'y aura donc pas réellement d'impacts cumulés entre ce projet et la ZAC ; mais, il est à noter qu'à l'échelle globale du projet de la ZAC, l'aménagement du secteur d'étude entraînera une augmentation du trafic ainsi qu'une hausse des rejets d'eaux usées dans le réseau communal.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli, il peut être estimé qu'il n'y a pas lieu d'établir une étude d'impact pour le projet.

En effet, la localisation du projet dans un contexte très urbanisé limite en amont son impact sur l'environnement. Le site d'accueil du projet est amplement artificialisé et ceinturé par des voies et des bâtiments.

L'aménagement n'est pas réalisé ex nihilo : en effet, des bâtiments voués à démolition sont déjà présents sur le site (2 343 m² de shon à démolir). Les réseaux et autres commodités, déjà présents sur le site, seront donc à adapter quelque peu pour l'aménagement et l'exploitation du bâtiment.

Par ailleurs, l'emprise du projet n'intercepte aucun périmètre d'inventaire ou de protection du patrimoine paysager et naturel. Il ne présente pas d'intérêt floristique ou faunistique particulier, et ne se pose pas non plus comme une entrave au déplacement d'espèces. De plus, le projet prévoit l'implantation de nombreux espaces de verdure sur l'emprise ainsi que l'implantation de jardins ouvriers à l'ouest, en bordure d'une coulée verte ; ce qui permettra de favoriser la fréquentation du site par la faune ordinaire présente en milieu urbain, notamment des espèces d'oiseaux des parcs et jardins.

D'une façon générale, le projet faisant l'objet de cette demande d'examen au cas par cas ne génère pas de réelles contraintes vis-à-vis de son environnement.

Par ailleurs, le projet vise les performances environnementales suivantes : HQE Excellent, BREEAM VERY GOOD à minima et l'objectif énergétique RT2012 de 30%.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Document complémentaire au formulaire de demande d'examen au cas par cas : ce document approfondit et illustre les propos portés dans le formulaire CERFA 14734*02.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Paris

le,

17 octobre 2013

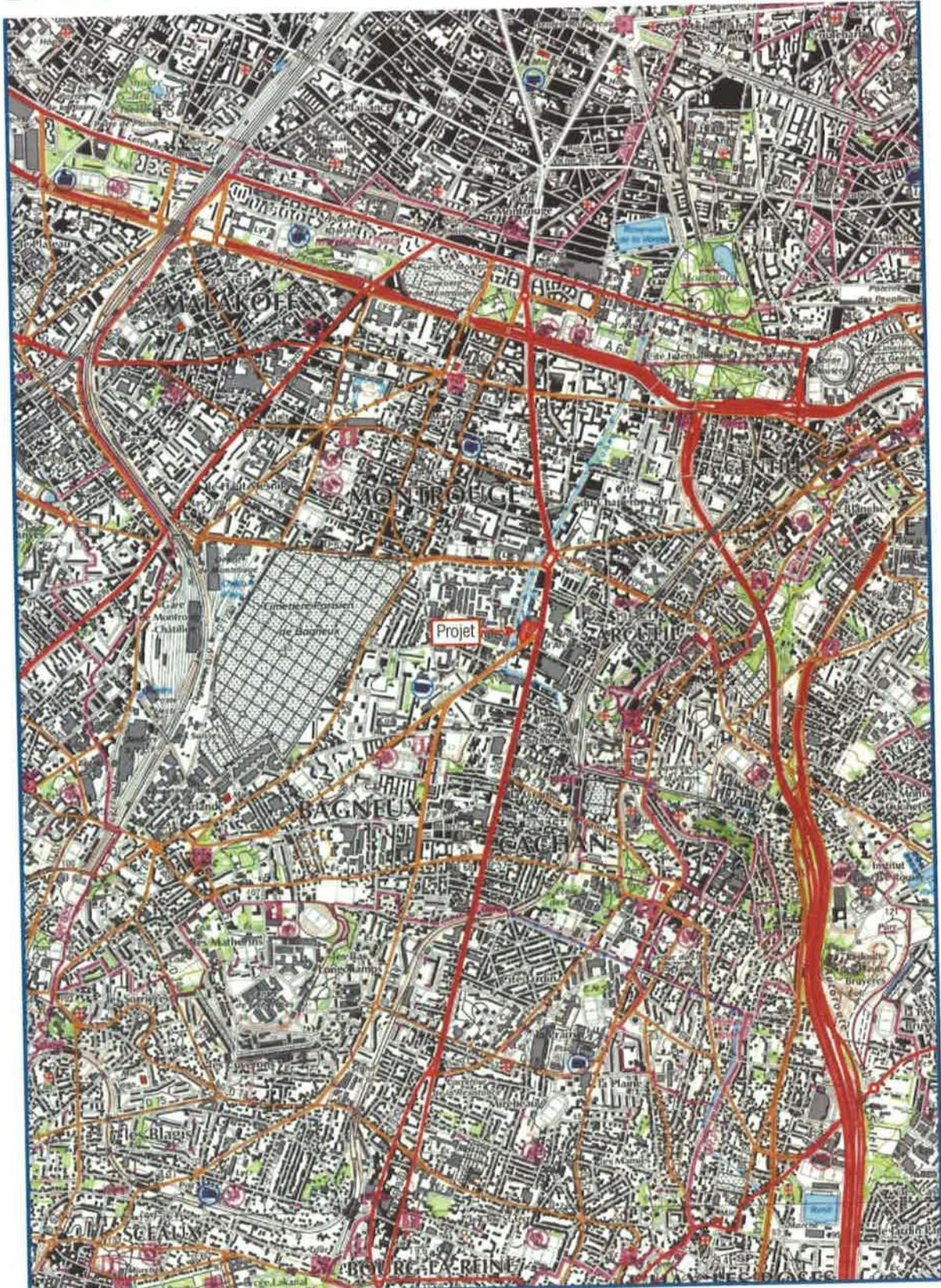
Signature

SCI Arist B2

38, rue de Berni
75008 PARIS

Tél. : 01.58.05.41.00 - Fax : 01.58.05.41.41
RCS Paris 794 274 555 - APE 6820B

LOCALISATION DU PROJET



LOCALISATION DES PRISES DE VUES



Fond photographique : Orthophoto

PLAN MASSE DU PROJET



SURFACE DE LA PARCELLE: 7001,04 m²



AFFECTATIONS DES CONSTRUCTIONS ET TERRAINS AVOISINANTS



Fond photographique : Orthophoto

